

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL 

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS 

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF THE BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACT'S SERVICE

30 MAI 2023

DECISION N°00161/D/MINPROFF/SG/DAG/SDBMM/SMP DU

Portant attribution du marché passé suivant l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/MINPROFF/CIPM/2023 du 03 avril 2023 pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes.

LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE,

- Vu la constitution ;
vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
vu la loi n°2022/020 du 17 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
vu le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers auprès des départements ministériels ;
vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
vu le décret n°2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille ;
vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
vu le décret 2019/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics ;
vu la décision n°000000060/D/MINMAP/SG/DAJ du 04 janvier 2019 constatant la composition des Commissions Ministérielles de Passation des Marchés ;
vu la Circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023 ;

Considérant la lettre n°23/004/L/MINPROFF/CIPM du 22 mai 2023 relative à la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1 : l'établissement ci-dessous cité est attributaire de la Lettre Commande pour la fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes, conformément au tableau ci-après :

Attributaire	Nature des prestations	Lieu d'exécution	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
ETS ADAK B P: 13 569 Yaoundé, Tél: 699 71 24 99	Fourniture du matériel agricole à octroyer aux groupes de femmes	Direction de la Promotion Economique de la Femme	47 381 289	Trente (30) jours

Article 2 : le mandataire de cet établissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance, Service des Marchés Publics, pour l'établissement du Marché correspondant.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINPROFF;
- CFC/MINPROFF ;
- CHRONO/ARCHIVES.

